

Règlement intérieur des cours annuels 2024 - 2025

Article 1 – Objet

Accueil & Loisirs est une association fondée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée le 17 janvier 1984. L'association est un Espace de Vie Sociale et a l'agrément Jeunesse et Éducation Populaire.

Article 2 – Administration de l'association

L'association est pilotée par des membres bénévoles réunis au sein d'un Conseil d'Administration, ouvert aux adhérents. Le bureau est issu du Conseil d'Administration. Il est mis en place lors de l'Assemblée générale annuelle.

Les cours annuels sont assurés par des professionnels extérieurs, toutes les interventions sont facturées directement à l'association.

Article 3 – Conditions d'âge pour les cours annuels.

Les cours annuels sont destinés aux adultes. Les cours créatifs sont autorisés à partir de 16 ans sous réserve de l'accord d'un représentant légal.

Article 4 – Adhésion et Inscription

- L'adhésion à l'association est obligatoire, elle est familiale. Valable du 1^{er} septembre au 31 août, d'une valeur de 17€, l'adhésion donne accès à l'ensemble des activités proposées par l'association.
- Les modalités et dates d'inscription sont déterminées chaque année. Pour 2024/2025, elles seront possibles lors du Forum des associations et à l'issue si les cours sont incomplets.
- Toute inscription est soumise à la remise du dossier dûment complété et signé. Ce dossier est constitué de :
 - Un bulletin d'inscription individuel complété et signé
 - Le règlement de l'adhésion
 - Le règlement de l'inscription
- En cas de changement de coordonnées au cours d'année, les adhérents veilleront à avertir l'association.

Article 5 - Conditions de fonctionnement

- Tous les cours ont lieu à l'Espace de Vie Sociale – 2 place de l'église à La Mézière.
- Le calendrier et les horaires des cours sont fixés en début de saison pour l'année en cours. Dans un souci de bon fonctionnement, il est demandé aux adhérents d'être ponctuels et de bien vouloir prévenir en cas d'absence.
- En cas d'absence justifiée d'un intervenant pour maladie, aucun remboursement ou report de cours ne sera envisageable. En cas d'absence prolongée (2 cours minimum), un remboursement *pro rata temporis* sera envisagé.

Article 6 – Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'Espace de Vie Sociale doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Évacuation, incendie et fuite de gaz

Les cours dispensés à L'Espace de Vie Sociale, au 2 place de l'église à La Mézière, se déroulent dans un un ERP. La salles utilisée permet, comme préconisé par l'Article R4216-2 du Code du Travail :

« 1° L'évacuation rapide de la totalité des occupants ou leur évacuation différée, lorsque celle-ci est rendue nécessaire, dans des conditions de sécurité maximale ;

2° L'accès de l'extérieur et l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie ; »

L'unique **issue** est connue et accessible aux participants et ouvre directement vers l'extérieur :

porte principale au rez de chaussée. L'intervenant est chargé de coordonner l'évacuation éventuelle. En son absence ou en cas d'urgence, toute personne est invitée à composer le **18** en cas de soupçon de début d'incendie. La maison étant alimentée en gaz de ville, il est recommandé de s'en éloigner en cas d'incendie ou de soupçon de fuite de gaz.

Entretien des locaux et rangement

L'Espace de Vie Sociale est entretenu mensuellement par une agence de nettoyage extérieure, cependant, il est de la responsabilité de chacun de quitter les lieux en laissant un espace propre et ordonné. À l'issue du cours, chaque adhérent aura à nettoyer la place qu'il a occupée et veiller au rangement du matériel et des fournitures qu'il aura utilisés.

Un lieu de stockage à l'extérieur est prévu pour stocker les travaux en cours, chaque participant contribuera au rangement dans cet espace si nécessaire à la fin du cours. En aucun cas, cette mission reviendra à l'intervenant seul.

Objets personnels

Accueil & Loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les adhérents dans les locaux.

Responsabilité civile

Accueil & Loisirs est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la MAÏF.

Tout stagiaire doit être à jour de sa propre assurance en Responsabilité Civile.

Article 7 – Respect et discipline

Respect du matériel

Les intervenants mettent à disposition du matériel pour mener leur activité, ce matériel est prêté. Il doit être remis à la fin de chaque cours à l'intervenant. En cas de matériel détérioré, un dédommagement ou un remplacement sera demandé.

Les adhérents sont invités à se présenter à l'Espace de Vie Sociale en tenue **décente** et à avoir un **comportement correct** à l'égard de toute personne présente.

Sauf refus de l'intervenant, chaque stagiaire est autorisé à **enregistrer ou filmer son propre cours**, en plan large ou centré sur lui-même. Cet enregistrement est strictement réservé à son propre usage. Tout partage, diffusion ou montage est interdit.

Il est **interdit** aux adhérents :

- d'empêcher le **bon déroulement** du cours,
- d'entrer dans les locaux en état d'**ivresse**,
- d'y **fumer**,
- d'y **introduire** des personnes étrangères ou des animaux,
- d'**emprunter** tout outil ou tout matériel en quittant le cours sauf accord de l'intervenant

Mineurs :

Ils sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux jusqu'au début des cours et dès la sortie des cours, ainsi que lors des manifestations organisées par l'association. Leurs représentants sont responsables des dégradations commises par accident ou non.

Article 8 – Conditions des frais d'inscription

- Soucieuse de l'accès au plus grand nombre à nos services, l'association propose un tarif réduit pour :
 - Les familles avec un quotient familial inférieur à 750€ (N° d'allocataire CAF obligatoire)
 - Les revenus inférieurs à 11 000€/an en 2023 pour une personne seule (copie déclaration d'impôts 2023)
 - Les étudiants de – 25 ans (présentation de la carte d'étudiant 2024/2025)
 - Les bénéficiaires des minima sociaux (justificatifs obligatoires)
- **Interruption d'un cours par l'adhérent** : les frais étant calculés en fonction des frais fixes et de l'effectif maximum visé, aucune économie et donc aucun remboursement ne peut résulter de votre départ après le début de l'année. Le paiement en 2 ou 3 fois du cours ne constitue pas un abonnement résiliable, mais une facilité de paiement offerte sans frais. Le tarif de chaque formule est calculé en fonction de la durée d'engagement initiale, qui n'est pas modifiable.

Article 9 – Données personnelles

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD), vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, veuillez adresser votre demande à rgpd@synoptic.pro. Une copie de votre pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de non-respect de ces obligations, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD), vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel.